



Plan de relance agricole

Quel bilan à 1 an ?

PAR **MATTHIAS ROSENFELDER**, CHARGÉ DE MISSION, JURISTE

Selon le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 600 millions d'euros auraient déjà été engagés en faveur de l'agroécologie.

Afin d'enrayer la crise sanitaire, économique et sociale liée à la Covid-19, le gouvernement a présenté, le 3 septembre 2020, un plan de relance tous secteurs confondus (soutenu à hauteur de 40 % par l'Union européenne). Sur les 100 milliards budgétés, 1,2 milliard d'euros a été attribué à la modernisation et la transition des filières agricole, agroalimentaire et forestière.

RECONQUÉRIR NOTRE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

La France, première puissance agricole en Europe, dépend encore largement des importations de protéines. Pour y remédier, le gouvernement a alloué 100 millions d'euros au plan protéines végétales destinées à l'élevage. Objectif ? Diminuer drastiquement les importations, notamment de soja sud-américain. Concrètement, ce plan ambitionne un doublement des surfaces de plantes riches en

protéines pour faire de la France un leader dans ce domaine à horizon 2030.

Concernant l'emploi, le gouvernement souhaite favoriser la relève et l'émergence de nouvelles générations d'agriculteurs. Selon les estimations établies par la Mutualité sociale agricole (MSA) en 2019, près de la moitié des exploitants agricoles serait susceptible de partir à la retraite d'ici 2030. Pour remédier durablement aux difficultés de recrutement, le plan de relance table sur une campagne grand public sur les 200 métiers et formations des secteurs agricole et agroalimentaire.

Et puisque l'attractivité va de pair avec une juste rémunération, il prévoit aussi une formation des organisations de producteurs à la négociation collective sur le fondement des dispositions instituées par la loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans

1,2 MD€ attribué à la modernisation et la transition des filières agricole, agroalimentaire et forestière.

le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous², complétée par la loi n°2021-1357 du 18 octobre 2021 visant à protéger la rémunération des agriculteurs³.

L'objectif affiché étant notamment de rendre l'agroalimentaire plus compétitif et moins exposé aux crises sanitaires, 130 millions sont aussi consacrés à la modernisation des abattoirs et des élevages, auxquels s'ajoutent 100 millions d'euros attribués aux mesures de biosécurité et de renforcement du bien-être animal.

ACCÉLÉRER LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE

Pour accélérer la conversion des zones de cultures au bio et inciter les producteurs à solliciter la certification « Haute Valeur Environnementale » (HVE), plusieurs aides ont été établies (maintien du crédit d'impôt bio, création

1. <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2021/04/29/presentation-du-plan-national-de-relance-et-de-resilience-2021>

2. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000037547946/>

3. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044220683>



d'un crédit d'impôt dédié à cette certification, renforcement du fonds « Avenir bio », aide à la structuration des filières...).

Une prime à la conversion des agroéquipements anciens et peu performants a aussi été instaurée, afin de soutenir les investissements, l'optimisation des ressources et la réduction du recours aux produits phytosanitaires. Via le programme « Plantons des haies ! », le retour des haies bocagères (7 000 km sur deux ans) et de la biodiversité autour des cultures est encouragé, tout comme la consommation durable et le bien manger.

Le plan de relance ambitionne ainsi d'aider 1 500 communes en instituant un plan de soutien aux cantines scolaires (aides aux équipements, formation du personnel à la composition de repas sains) ainsi qu'aux 1 000 restaurants durables situés dans les communes rurales de moins de 20 000 habitants (dispositif « 1 000 restaurants durables »).

En parallèle, un appui est apporté aux circuits courts et à la lutte contre le gaspillage au travers des projets alimentaires territoriaux (PAT) et, dès 2022, le gouvernement souhaite voir l'émergence d'un projet alimentaire territorial par département.

Pour garantir l'accès au plus grand nombre de ménages et notamment aux plus modestes, l'initiative « Jardins partagés » prévoit de multiplier par cinq ces surfaces dans les zones péri-urbaines et urbaines du territoire en finançant les dépenses d'investissement.

Dans la même perspective, l'opération « Paniers fraîcheurs » vise à soutenir par une subvention d'État les personnes isolées et les acteurs favorisant l'accès des plus modestes aux produits locaux (groupements d'achat ou de coopératives de

consommateurs, de magasins de producteurs, d'associations). Cette aide aux acteurs de l'économie sociale et solidaire s'ajoute à celles accordées par le ministère des Solidarités et de la Santé aux associations de lutte contre la pauvreté.

ADAPTER L'AGRICULTURE ET LA FORÊT AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'intensité et la fréquence des aléas climatiques ayant considérablement augmenté ces dernières années, le plan de relance prévoit aussi une aide à la protection des cultures et à la résilience des exploitations.

C'est d'ailleurs dans ce cadre que la recherche de semences plus résistantes est soutenue. Ces aides s'étendent au parc forestier, puit de carbone au cœur de la stratégie nationale de neutralité carbone. Les forêts compensant près de 20 % des émissions françaises de CO₂, le gouvernement promeut un grand plan de reboisement de ces espaces fragilisés par les intempéries et les attaques récurrentes d'insectes xylophages.

En parallèle de ce plan, est envisagée la constitution d'un fonds « Bois », renforçant les dispositifs de soutien aux filières bois et graines et plants et le développement de la couverture LIDAR HD (un outil avant-gardiste permettant de cartographier les forêts et de mieux anticiper et prévenir les risques).

Au total, 300 millions d'euros sont investis pour accompagner l'agriculture et la forêt face au changement climatique.

BILAN À MI-PARCOURS

Le 9 septembre 2021, lors d'une conférence de presse, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a dressé un bilan des projets initiés depuis 2020.

Malgré certaines difficultés opérationnelles, il a estimé que près de la moitié de l'enveloppe initialement prévue est d'ores et déjà engagée, soit un montant de 600 millions d'euros représentant plus de 25 000 projets sur l'ensemble des axes mentionnés, dont 16 000 en vue d'accélérer la transition agroécologique.

Concernant la modernisation des abattoirs, 130 abattoirs auraient déjà été accompagnés (y compris le premier abattoir mobile français).

La prime à la conversion des agroéquipements, initialement dotée de 135 millions d'euros portés à 215 millions, a également été particulièrement plébiscitée par les exploitants agricoles, témoignant de la volonté des agriculteurs de contribuer à la modernisation du secteur.

Concernant le plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes, 420 communes auraient d'ores et déjà bénéficié du plan de relance selon le ministère, ce qui représente près de 100 000 élèves bénéficiaires. Il convient de rappeler que ce dispositif s'inscrit dans le cadre d'une dynamique visant à valoriser et faciliter l'accès à des produits frais et locaux, et par conséquent à promouvoir une alimentation saine, durable et locale.

S'agissant de la protection des cultures, 200 millions d'euros sont en cours de déploiement pour permettre aux agriculteurs de se prémunir contre des événements climatiques extrêmes. Pour soutenir cette initiative, le ministère de l'Agriculture compte sur les innovations développées par la French Agri Tech.

Enfin en matière de reforestation, le plan de relance aura permis le reboisement de 10.000 hectares, soit environ 10 millions d'arbres.